



### Important à savoir

- La vaccination contre l'hépatite B est reprise dans le **schéma de vaccination de base** des bébés et des enfants en bas âge.
- La vaccination contre l'hépatite B est **fortement recommandée** par les autorités sanitaires belges pour les **groupes à risque** (par exemple, certains voyageurs, les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, les personnes à risque en raison de leur profession...).
- La vaccination contre l'hépatite B ne vous protège que contre la **maladie causée par l'hépatite B**. La protection n'est **jamais complète**.
- Il existe des **recommandations officielles** concernant la vaccination contre l'hépatite B. Vous pouvez toujours demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien à ce sujet.
- Un vaccin contre l'hépatite B existe également en combinaison avec un vaccin contre l'hépatite A. Pour plus d'informations, consultez la fiche : « [Vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B](#) ».



Le vaccin contre l'hépatite B fait partie du calendrier vaccinal de base. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans [ce thème](#).

Vous avez des questions sur les vaccins ? Vous souhaitez discuter des vaccins ? Consultez [ce thème](#) pour découvrir les cartes de discussion sur la vaccination.



### Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Un vaccin contre l'hépatite B vous protège contre les maladies causées par le **virus de l'hépatite B**. Vous pouvez contracter l'hépatite B en entrant en **contact avec le sang ou d'autres fluides corporels d'une personne infectée**.

L'infection provoque **une inflammation du foie** qui peut entraîner **une coloration jaune des yeux ou de la peau** (jaunisse).

**Il est important de se faire vacciner** contre l'hépatite B si l'on présente un **risque élevé d'infection par l'hépatite B ou d'évolution sévère de la maladie**. Les personnes suivantes présentent un risque plus élevé de tomber malades ou d'avoir une infection plus grave :

- les personnes travaillant dans le domaine médical et paramédical ;
- les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ;
- les consommateurs de drogue ;
- les personnes atteintes d'une infection sexuellement transmissible (IST) ;
- les patients souffrant de problèmes au foie (hépatiques) de longue durée ;
- les patients diabétiques ;
- les patients sous hémodialyse (filtration du sang à l'aide d'un rein artificiel) ;
- les patients atteints d'hémophilie (une maladie de la coagulation).

Après la vaccination, votre **propre système immunitaire** produit une **protection** contre la maladie (réponse immunitaire). Ainsi, quelques semaines après la vaccination contre l'hépatite B, vous serez protégé(e) contre les souches virales contenues dans le vaccin. Ce vaccin protège uniquement contre l'hépatite B. Il ne protège pas contre les maladies causées par d'autres virus. Le vaccin ne **protège pas à 100 %**, même contre l'hépatite B. Mais si vous attrapez la maladie, les **symptômes** seront beaucoup

moins forts si vous avez été vacciné(e).

**Le vaccin ne peut pas vous donner l'hépatite B.**

Il existe **des recommandations officielles** concernant la vaccination contre l'hépatite B. Vous pouvez toujours demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien à ce sujet.



## Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](https://pharmainfo.be).

Cette liste reprend tous les vaccins contre l'hépatite B. Cliquez sur le nom du médicament pour trouver la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.



## Quel est le schéma de vaccination et quand se faire vacciner ?

### Quel est le schéma de vaccination ?

La vaccination contre l'hépatite B peut être administrée aux **adultes**, mais aussi aux **bébés et aux enfants**.

**Bébés et enfants** : la vaccination contre l'hépatite B est reprise dans le **schéma de vaccination de base** des bébés et des enfants en bas âge. Ils reçoivent un vaccin contre l'hépatite B à l'âge de 8 semaines, 12 semaines, 16 semaines et 13 à 15 mois.

**Chez les adultes, la vaccination est recommandée pour différents groupes cibles.** Le choix du vaccin, le nombre d'injections nécessaires et **les éventuelles doses de rappel sont basés sur les recommandations officielles en Belgique.** Demandez conseil à votre médecin à ce sujet.

**Tous les vaccins ne sont pas adaptés à tous les groupes d'âge. Votre médecin déterminera le vaccin le plus approprié pour vous.**

### Quand se faire vacciner ?

Les autorités sanitaires belges donnent des **recommandations** sur la vaccination contre l'hépatite B.

Discutez avec votre médecin du meilleur moment pour vous faire vacciner.

**Les bébés et les enfants** reçoivent un vaccin contre l'hépatite B à l'âge de :

- 8 semaines ;
- 12 semaines ;
- 16 semaines ;
- 13 à 15 mois.



## Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce vaccin peut avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de l'administration d'un vaccin contre l'hépatite B sont les

suivants :

#### Très fréquent (chez plus de 1 personne sur 10)

- réactions au site d'injection ;
- fatigue ;
- mal de tête ;
- irritation.

#### Fréquents (jusqu'à 1 personne sur 10)

- sensibilité, rougeur, gonflement ou durcissement au site d'injection ;
- somnolence ;
- nausées ;
- vomissements, diarrhées, mal au ventre ;
- fièvre, sensation de malaise ;
- perte de l'appétit.

#### Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)

- vertiges ;
- douleur musculaire.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Contactez votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).



### Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

#### Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

**Oui**, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines après avoir été vacciné(e) contre l'hépatite B.

#### Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

**Oui**, vous pouvez consommer de l'alcool après votre vaccination.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alcool sur la vaccination contre l'hépatite B.

#### Puis-je manger ce que je souhaite si je prends ce médicament ?

**Oui**, vous pouvez manger ce que vous souhaitez après votre vaccination.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur la vaccination contre l'hépatite B.



### Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaité ?

**Le vaccin contre l'hépatite B est sans danger pour les femmes enceintes et les femmes qui allaitent.**

### Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

Oui, vous pouvez vous faire vacciner contre l'hépatite B pendant votre grossesse. Il n'y a **pas d'effets négatifs connus**.

Vous êtes enceinte ou vous essayez d'être enceinte, **discutez** de la vaccination contre l'hépatite B avec **votre médecin ou votre pharmacien**.

### Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez vous faire vacciner contre l'hépatite B si vous allaitez. Il n'y a **pas d'effets négatifs connus**.

**Discutez avec votre médecin ou votre pharmacien** si vous allaitez et que vous souhaitez vous faire vacciner contre l'hépatite B.



### À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

**Aucune interaction potentiellement grave** n'est connue pour le vaccin contre l'hépatite B.

La liste complète des interactions figure dans la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



### À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne vous faites pas vacciner contre l'hépatite B dans les situations suivantes ou, le cas échéant, consultez d'abord votre médecin ou votre pharmacien :

- si vous êtes **malade** et avez de la **fièvre** ;
- si vous avez déjà eu **une réaction allergique** après une vaccination contre l'hépatite B.

La liste complète des situations dans lesquelles vous devez être prudent(e) en cas de vaccination contre l'hépatite B se trouve dans la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



### Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

#### Comment conserver ce médicament ?

Conservez toujours ce médicament **hors de la portée et de la vue des enfants**.

Conservez ce médicament **au frigo** (2 - 8 °C). Ne mettez jamais le vaccin au congélateur. Si vous avez oublié de mettre le vaccin au frigo, contactez avec votre médecin ou pharmacien.

Conservez toujours le médicament **dans son emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas vos médicaments dans l'évier ou les toilettes, ni dans la poubelle. **Rapportez-les à votre pharmacie**. Cliquez [ici](#) pour plus d'informations.

Un vaccin est toujours **préparé et administré** par un **médecin ou un infirmier**. Ils veillent à ce qu'il soit **conservé correctement**.

#### Combien de temps puis-je conserver ce médicament ?

